

La fondation Taylor

L'association, fondée en décembre 1844, défend et soutient les artistes comme l'aurait voulu son fameux instigateur, le baron Isidore Justin Séverin Taylor.

DEPUIS UN SIÈCLE ET DEMI, l'association poursuit avec efficacité la mission que lui a confiée son fondateur : développer la connaissance des arts grâce à l'entraide des artistes eux-mêmes et à la générosité de ceux qui les soutiennent. Depuis sa création, elle est gérée par des élus tous bénévoles, issus du monde artistique. Particulièrement discrète, la fondation s'est néanmoins développée notamment grâce au concours d'importants légataires et donateurs, permettant aujourd'hui l'attribution de plusieurs prix et bourses décernés aux artistes lors de concours. Elle a été reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 août 1881.

Un peu d'histoire pour comprendre

Isidore Justin Séverin Taylor naît à Bruxelles en 1789. Manifestant très jeune son goût pour les voyages, il parcourt en 1811 la Bretagne, la Flandre, l'Allemagne et l'Italie. Aide de camp du comte d'Orsay, il accompagne Louis XVIII à Gand en 1815. Trois ans plus tard, il conçoit, avec Nodier, les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, catalogue des richesses du patrimoine français, qui sera l'une des grandes entreprises de sa vie. Le premier volume de l'« Ancienne Normandie » paraît ainsi en 1820. Suivront des titres consacrés à d'autres régions – Franche-Comté, Auvergne, Languedoc, Picardie, Bretagne, Dauphiné, Champagne, Bourgogne. Entre 1821 et 1823, il écrit ou traduit plusieurs pièces dont *Ismayl et Mariam*, *Bertram* ou *Le Pirate*, *Melmoth*. Il dirige le Panorama-Dramatique, lance en 1822 avec Daguerre et Bouton le *Diorama*. En 1825, Taylor



© Photo Vincent Godreau

Anonyme, *Le Baron Taylor*, collection Fondation Taylor des artistes dramatiques et lyriques.

reçoit de Charles X le titre de baron avant d'être nommé commissaire royal du Théâtre-Français, charge qu'il assumera jusqu'en octobre 1840, favorisant le mouvement romantique. Pour les *Voyages pittoresques*, il effectue de nombreux séjours, le plus souvent avec Adrien Dauzats, dans le Midi. En 1835, Louis-Philippe le charge d'acquiescer des tableaux en Espagne, qui formeront la galerie espagnole ouverte au Louvre en janvier 1838. Deux ans plus tard, Taylor crée

l'Association de secours mutuel des artistes dramatiques, en 1843 celle des artistes musiciens, l'année suivante celle des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, en 1845 celle des inventeurs et artistes industriels et enfin, en 1859, celle des membres de l'enseignement. Il consacra l'essentiel de son énergie à la vie de ces associations. Membre de l'Institut en 1847, sénateur en 1867, grand officier de la Légion d'honneur dix ans plus tard, le baron Taylor s'éteint le 6 septembre 1879.

Projets multiples

Né en 1960 à Tarbes, le nouveau président, Jean-François Larrieu, lui-même peintre – autodidacte selon ses dires –, manifeste des dons précoces en matière d'art. Il entre à 11 ans à l'académie de peinture François-Villon, dont il reçoit le prix en 1972. Installé en 1982 à Paris, Jean-François Larrieu fonde cinq ans plus tard avec d'autres confrères le Comité de défense des artistes du Grand Palais, dénonçant la précarité des artistes indépendants. En 1990, il devient membre du conseil d'administration du Salon d'automne. Il en assumera durant dix années la présidence, renouant avec la grandeur passée de ce salon prestigieux, autrefois présidé par des artistes aussi célèbres que Rodin, Renoir, Maillol, Desvallières, Brayer... Successeur d'Arlette Le More, le nouveau président de la fondation Taylor nous en a ouvert les portes et a tenu un discours sans langue de bois. Pour lui comme pour toute personne de son équipe, œuvrant pour le bien-être d'artistes en situation précaire, toute action, toute décision est et doit être prise à l'unanimité, et surtout en toute transparence.

La Gazette Drouot : Vous avez été nommé président de la fondation en juin 2010. Comment envisagez-vous votre rôle ?

Jean-François Larrieu : Nous aimerions revenir aux sources de la fondation, telle que l'avait créée le baron Taylor. Après quelques travaux de rénovation et d'aménagement – locaux plus spacieux et mieux adaptés –, nous voudrions nous ouvrir plus et organiser des événements artistiques avec, il n'est pas utopique de le croire, la mise en place de partenariats avec des musées français, voire des entreprises privées volontaires, pour soutenir nos projets. Nous souhaitons communiquer sur nos différentes manifestations et être davantage sur le devant de la scène.

Quel est le mode de fonctionnement de l'association que vous présidez ?

Depuis l'origine, nous fonctionnons grâce aux legs d'artistes, d'entreprises voire de particuliers, qui se sont succédé. Ils sont essentiellement consentis sous forme d'un patrimoine immobilier – immeubles et appartements à Paris et en banlieue – relativement conséquent. C'est en fait le revenu de ce patrimoine locatif qui nous permet de faire fonctionner l'ensemble de nos structures. Outre le président, élu pour une durée de trois ans, la fondation fonctionne avec un certain nombre de collaborateurs, comme par exemple Anne-Marie Sabatier (peintre,



Le président de la fondation Taylor, Jean-François Larrieu, artiste peintre, a été élu en juin 2010.

© Nicolas Imbert

présente lors de notre entretien, ndlr), une secrétaire dynamique et dotée d'une belle mémoire, un syndic qui gère la partie locative des biens immobiliers, une cellule juridique pour faire face aux aléas locatifs... et d'autres personnes

qui ont toutes une fonction bien précise au sein de la fondation.

Ces biens locatifs, dont vous faites mention, sont-ils exclusivement réservés aux artistes et à leurs familles ?

Oui, en général, nous essayons d'attribuer les logements vacants prioritairement à nos artistes.

Quels sont justement les critères sur lesquels vous vous fondez pour attribuer une aide à ces artistes en grande difficulté ?

Une commission se réunit chaque mois afin d'étudier les dossiers au cas par cas. Nous étudions évidemment l'ensemble des frais auxquels l'artiste doit faire face et le montant qui lui permettrait de sortir de l'impasse. Il est évident que si nous avons un doute, nous demandons un complément d'information. Bien souvent, ce n'est pas l'artiste lui-même qui est à l'origine du dépôt de dossier – même si parfois le cas se présente –, car il peut éprouver une certaine honte à nous solliciter. En principe, nous allouons mensuellement une somme allant de 15 000 à 20 000 euros, selon la gravité et l'urgence des cas. Ces montants sont le fruit de capitaux judicieusement placés et provenant,

outre les adhésions, des legs ou des dons de personnes sensibles à la tâche qu'assume la fondation. Les membres de la commission – tous des artistes – peuvent également proposer des cas qui leur semblent difficiles.



Vue panoramique de l'atelier de la fondation, lors de l'exposition « Fernand Cormon, les lauréats du prix Cormon », 2010.

© Photo Frédéric Amaud



Vue panoramique de la galerie de la fondation Taylor, lors de l'exposition « Fernand Cormon, les lauréats du prix Cormon », 2010.

Les artistes auxquels vous venez en aide font-ils tous partie de la même corporation ?

Bien que nous soyons assez ouverts, notre vocation est plus particulièrement axée sur la défense des artistes peintres, sculpteurs, graveurs et architectes. L'art conceptuel, les installations ou la vidéo, par exemple, n'entrent pas dans notre idéologie. Par ailleurs, nos locaux ne sont pas prévus pour exposer ce type de production.

Quels sont les services que la fondation offre à ses membres ?

Le siège social, installé au 1, rue La Bruyère à Paris depuis le 1^{er} janvier 1948, met à la disposition de ses adhérents un certain nombre de locaux : galeries d'exposition – la première étant ouverte en 1984, la suivante trois ans plus tard –, un atelier d'exposition que nous venons de réaménager, des salles de conférences, de concerts, de projection, avec la possibilité de consulter les ouvrages de la bibliothèque et les archives. L'idéal est tout de même de prendre rendez-vous, car ici, nous gardons des volumes et documents précieux, fragiles – fonds de Montalembert d'Essé, Justin Ouvrié, Virginie Déjazet, Jacquesson de la Chevreuse –, dont il n'existe pas d'autres exemplaires et comprenant notamment des lettres de Taylor, *Les Carnets de voyages I et II* d'Adrien Dauzats, des documents de Gérard de Nerval, Alfred de Vigny, Thiers, Charles Nodier...

Parmi les donateurs, quels sont ceux connus du grand public ?

Léon Bonnat, Rosa Bonheur, Eugène Boudin, Charles de Coubertin, Fantin-Latour, Harpignies, Jean-Jacques Henner, Jean-Paul Laurens, Henri

Le Sidaner, Napoléon III, la famille de Rothschild, Théodore Rousseau, Édouard-Marcel Sandoz et les amis de Louis Toffoli, notamment, ont assuré la pérennité de la fondation Taylor. Citons également Delacroix, Ingres, Corot, Manet, Cézanne, Bernard Buffet... Les plus grands noms de l'art contemporain d'aujourd'hui s'illustrent encore au sein de notre association.

Le programme des expos

Du 3 au 26 février

Galerie : Laurent Meert - Yves Degorre »
vernissage 3 février, 17 h-21 h

Du 3 au 26 mars

Galerie : Claude Abeille - Louis-René Berge
Atelier : Salon pointe et burin (gravure)

Du 31 mars au 23 avril

Galerie : Jacqueline Trabuc - James King
Atelier : Hommage à Georges Muguet
(1903-1988)

Du 28 avril au 21 mai

Galerie et atelier : Kiyoshi Hasegawa
et les lauréats du prix Hasegawa (graveurs)

Du 26 mai au 18 juin

Galerie : Michel Domas - Antoine Renard
Atelier : Hommage à Othello Zavaroni
(1910-1991)

Quels arguments avanceriez-vous pour convaincre un donateur potentiel de privilégier votre fondation ?

Notre système repose essentiellement sur la philanthropie et aujourd'hui, en France, très peu d'organisations consacrées aux arts plastiques travaillent ainsi. Ce qu'il est important de souligner, c'est que la fondation ne prête pas d'argent aux artistes dans le besoin... elle le donne ! Nous pourrions ajouter la devise formulée par le baron : « Il faut secourir avant d'être secouru, c'est à ce prix que le secours honore et celui qui le reçoit et ceux qui le donnent », qui justifie pleinement notre mission.

Propos recueillis par Marie C. Aubert

À SAVOIR

La fondation Taylor étant une association reconnue d'utilité publique, les sommes qui sont versées sont déductibles dans les limites suivantes : 50 % du montant du don dans la limite de 10 % du revenu imposable. Les legs sont exonérés de droits de succession.

À LIRE

Le Baron Taylor (1789-1879), portrait d'un homme d'avenir, par Juan Plazaola, 527 pp, 250 illustr., éditions Fondation Taylor, 1989. Prix : 30 €.

- Fondation Taylor - Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs, 1, rue La Bruyère, Paris IX^e, tél. : 01 48 74 85 24, www.fondationtaylor.com, du mardi au samedi de 14 h à 20 h.